

Compétences acquises :

- Capacité démontrée d'exercer du leadership rassembleur ;
- Bonne connaissance du développement des communautés francophones et acadiennes du Canada et des enjeux auxquels elles font face ;
- Bonne connaissance du rôle de la FCFA du Canada et engagement envers la vision, la mission et les buts de l'organisme ;
- Bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie dans les communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- Expérience acquise dans la gouvernance d'organismes à but non-lucratif.

Compétences souhaitables :

- Avoir siégé dans un ou des organismes à but non lucratif représentant les communautés francophones ou acadiennes vivant en situation minoritaire ;
- Avoir un esprit d'équipe, savoir valoriser et favoriser la collaboration.

Éléments à retenir :

- Les administratrices et administrateurs sont membres du Conseil d'administration de la FCFA ;
- Les administratrices et administrateurs sont appelés à participer aux comités, aux groupes de travail, aux délégations et aux équipes de missions ;
- Les administratrices et administrateurs siègent à titre d'observateurs à la Table stratégique des membres de la FCFA ;
- Les administratrices et administrateurs mettent leurs expertises en commun afin de répondre aux divers mandats de l'organisme (légal, gouvernance, positionnement stratégique et politique, communautaire et financier).
 - À noter : le mandat peut être renouvelé à deux reprises pour une durée totale de six ans – voir article 7.4 a) des Règlements administratifs de la FCFA du Canada.



La FCFA encourage la mise en nomination de personnes issues de tous les milieux et représentant l'ensemble des facettes de la francophonie canadienne.

Consciente du rôle primordial de la diversité et de l'inclusion et reconnaissant l'importance de la participation et la contribution de ces différents points de vue, la FCFA invite ses membres à diffuser largement cet appel de candidatures, afin de parvenir à une représentation équilibrée à son CA.

La FCFA souhaite un CA qui comprendra notamment un équilibre régional, des compétences, des âges, des origines ethniques, de la diversité sexuelle et de genres, des personnes autochtones et des personnes vivant en situation de handicap.